

Démarche : Aide aux échanges "Jeunesse européenne"  
Organisme : Direction du développement et de la coopération territoriale

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Objet : Soutenir les échanges de jeunes entre les communes mayennaises et les communes européennes jumelées pour :

- Favoriser les échanges interculturels et linguistiques,
- Encourager la coopération et la mobilité de la jeunesse au-delà des frontières,
- Contribuer à la construction d'une Europe des citoyens,
- Privilégier les échanges entre le Bezirk de Souabe et le département de la Mayenne.

Bénéficiaires : Etablissements scolaires (uniquement pour les déplacements en Bezirk de Souabe), comités de jumelage, jeunes professionnels.

Conditions d'octroi : Présenter un projet qui s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans.

### Le bénéficiaire

#### **Vous êtes :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Un établissement scolaire  
 Un comité de jumelage  
 Un jeune professionnel

#### **Nom de l'établissement**

#### **Nom du directeur d'établissement**

#### **Prénom du directeur d'établissement**

#### **Nom du comité de jumelage**

# Aide aux échanges "Jeunesse européenne"

**Nom du président du comité de jumelage**

**Prénom du président du comité de jumelage**

**Nom du bénéficiaire**

**Prénom du bénéficiaire**

**Date de naissance du bénéficiaire**

**Commune de naissance du bénéficiaire**

**Adresse postale**

Sélectionner l'adresse avec le code postal et la ville

**Numéro de téléphone**

**Adresse mail**

**Numéro SIRET**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Les données d'identité de la personne en charge du dossier

**Numéro de téléphone du contact du dossier**

## La description du voyage

**Destination**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bezirk de Souabe en Allemagne

Hors Bezirk de Souabe, dans l'Europe

## Aide aux échanges "Jeunesse européenne" Pays

### Ville du voyage

### Date de début de séjour

### Date de fin de séjour

### Nombre de jeunes (Inférieur à 26 ans)

### Nombre d'accompagnateurs (3 maximum)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif professionnel (Attestation employeur, ...)

### Descriptif et nature du projet

## Les coordonnées bancaires

### IBAN

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

L'IBAN est composé de 27 caractères commençant par FR.

### BIC

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le BIC est composé de 8 à 11 caractères.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire ou postal

### Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du présent téléservice font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'instruction et la gestion des demandes d'aides proposées par le Département de la Mayenne, ainsi que le versement de ces dernières, dans le cadre de sa politique de soutien aux échanges européens à destination des jeunes mayennais.

Ce traitement est fondé sur le consentement du demandeur, manifesté par le dépôt

## Aide aux échanges "Jeunesse européenne" numérique du dossier d'aide.

Sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental, sis Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 Laval CEDEX, ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (service sport, jeunesse et citoyenneté, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paierie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides).

La durée de conservation des données sur la plateforme demarches-simplifiees est limitée à 12 mois maximum à compter de la date de clôture de l'instruction. Les données exportées sont anonymisées à des fins statistiques.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

dans les conditions fixées aux articles 13 et 21.1 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

La demande de retrait entraîne soit le non versement de l'aide et la clôture du dossier, soit leversement de l'aide et la clôture du dossier si la demande de retrait intervient après qu'elle a été versée.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).